# var Nombre de pédiatres *(Atlas)*

**Description**

Nombre de pédiatres actifs dans la zone sélectionnée. Un pédiatre est identifié sur la base de son code de profession (10 à 19) et de son numéro de qualification (690, 691, 694, 696, 698, 699).

Un pédiatre est considéré comme actif si le montant de ses revenus issus des prestations facturées s'élève à au moins 5 % du revenu médian annuel par ETP du groupe de profession concerné.

*Codification*
Nombre

*Remarques*

- Le revenu médian par équivalent temps plein (ETP) du groupe de profession concerné est calculé par l'INAMI. Un revenu se situant entre 5 % et 10 % de cette médiane par ETP correspond plus ou moins à la facturation d'une demi-journée à une journée par semaine.
- En raison de l'application d'un montant minimum, il est possible que des prestataires qui ne facturent pas toujours, voire ne facturent jamais sous leur propre numéro INAMI soient manquants. C'est notamment le cas pour les médecins généralistes actifs en maison médicale.
- Les chiffres par unité géographique sont basés sur l'adresse liée au numéro INAMI du prestataire de soins.

*Fréquence et timing de la mise à jour :* les statistiques de l'année civile 1 sont ajoutées chaque année durant le Q4.

*Le plus petit niveau géographique disponible :* Arrondissement

**Disponible**

2018

**Référence recommandée**

IMA_AIM (26/09/2025), stat_020_012, Atlas IMA_AIM (accessed on 23/11/2026)

**Dernière mise à jour des métadonnées**

26/09/2025

**Code**

stat_020_012_At

**Variable(s) source(s)**

- SS00065A-Numéro d'identification prestataire de soins
- SS00065B-Qualification prestataire de soins
- SS00060-Montant AMI
- SS00160-Ticket modérateur

**Mots clés**

Prestataires de soins de santé